



COMMUNE DE **HABAY**

AVIS A LA POPULATION

En vue d'une éventuelle reconnaissance en tant que calamité publique des orages qui se sont abattus sur notre territoire ce samedi 9 juin 2018, le Collège communal vous invite à déclarer tout sinistre auprès du service Patrimoine à la Mairie pour le 20 juin 2018 au plus tard, soit par courrier ou par email à l'adresse suivante danielle.gobin@habay.be

Nous avons besoin d'une estimation chiffrée des dégâts ainsi que du nombre de sinistrés afin d'introduire une demande de reconnaissance auprès de la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux et de l'Action sociale.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale,


Florence **BRADFER**.



La Bourgmestre,


Isabelle **PONCELET**.